

Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

Liste des délibérations conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, lors de la séance du 11 avril 2023.

- **Délibération n°01** : Modalités des modalités d'exercice du droit à la formation des élus locaux – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°02** : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif de l'exercice 2023 – Budget Principal de la Ville – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°03** : Vote des taux 2023 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°04** : Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal – Approuvée à la majorité.

En Mairie, le 12 avril 2023,



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Edmonde JARDIN